

**ARRETE DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT
REFECTION DE L'ENROBE
PLACE DU RENDEZ-VOUS
LUNDI 10 JUILLET 2023 AU JEUDI 13 JUILLET 2023**

Le Maire de la Commune de Vauréal,

VU l'article L.2212-1 du code général des collectivités territoriales relatif aux pouvoirs de police du Maire,

VU l'article L.2212-2 du code général des collectivités territoriales relatif aux pouvoirs du Maire concernant la police de la circulation et du stationnement,

VU l'article R.417-10 du code de la route relatif aux sanctions applicables aux véhicules gênant la circulation,

VU l'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales permettant au Maire de déléguer une partie de ses fonctions à un de ses adjoints, dans un souci de bonne administration,

VU l'arrêté de délégation de signature n° 109/2020/AG par lequel Madame le Maire autorise Monsieur Daniel VIZIERES, adjoint en charge des secteurs relatifs aux commerces et aux espaces publics, à signer les arrêtés relatifs aux travaux, à la circulation ainsi qu'à l'occupation du domaine public,

VU l'autorisation de voirie 2023-AV-301 délivrée par la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise, le 08 juin 2023 à la société COCHERY,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de procéder à la réfection de l'enrobé place du Rendez-Vous pour le compte de la CACP,

CONSIDERANT que l'exécution de ces travaux entraînera une restriction de circulation et de stationnement,

A R R E T E

ARTICLE 1 : Des travaux de réfection de l'enrobé place du Rendez-Vous seront réalisés de nuit de 21h30 à 05h30, du lundi 10 juillet 2023 au jeudi 13 juillet 2023 matin pour le compte de la CACP.

ARTICLE 2 : Le boulevard de l'Oise sera fermé dans sa partie comprise entre l'avenue Boris Vian et le rond-point de la Croix Lieu de 21h30 à 05h30.
Les débouchés sur la place du Rendez-Vous de l'avenue Garcia Lorca, l'avenue Martin Luther King et la rue de la Sérénade seront barrés pendant les travaux.
Des déviations seront mises en place via l'avenue Pierre Brasseur et la contre allée du boulevard de l'Oise.

Sur le boulevard de l'Oise, une déviation sera mise en place dans les deux sens de circulation, via l'avenue Boris Vian, l'avenue Auguste Blanqui et l'avenue Gandhi.

Le stationnement sera interdit à tout véhicule à l'emplacement des travaux et sur 20 m de part et d'autre des travaux.

Tout stationnement à ces emplacements sera considéré comme gênant et pourra faire l'objet d'une mise en fourrière au frais du propriétaire.

ARTICLE 3 : Les travaux seront réalisés par la **société COCHERY ILE-DE-FRANCE** - chemin du Parc - 95480 PIERRELAYE - Contact : David GONCALVEZ LAGE - n° de tél : 01.34.18.39.00.

ARTICLE 4 : Les autorités de police Municipale et Nationale sont habilitées à prendre toutes les dispositions nécessaires, complémentaires ou modificatives du présent arrêté municipal, pour garantir la sécurité du public et le bon déroulement des travaux.

ARTICLE 5 : La signalisation sera conforme à l'arrêté interministériel du 15 juillet 1974 relatif à la signalisation temporaire. La fourniture, la mise en place des panneaux sont à la charge de l'entreprise.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté sera affiché à chaque extrémité du chantier par l'entreprise.

ARTICLE 7 : Le non-respect de l'une des clauses du présent arrêté entraîne la suspension des travaux et la remise immédiate de la chaussée en son état initial.

ARTICLE 8 : Madame le Maire est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vauréal, le 13 juin 2023

**Pour le Maire de Vauréal,
Par délégation,**

**L'Adjoint en charge des secteurs relatifs
aux commerces et aux espaces publics**

Daniel VIZIERES



Date exécutoire :

.....15 JUIN 2023.....

Date de notification :

.....15 JUIN 2023.....

Date de mise en ligne :

.....15 JUIN 2023.....

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois, devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa réception par le représentant de l'Etat ainsi que de sa notification à la personne intéressée ou de sa mise en ligne pour tout tiers ayant un intérêt à agir.